

# 1. Source et méthodologie

*Le réseau d'information comptable agricole (Rica) est une enquête annuelle, harmonisée au niveau de l'Union européenne, qui collecte des données comptables et technico-économiques détaillées auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles. Les données collectées permettent notamment d'analyser la diversité des résultats et celle de leur formation, de dresser des diagnostics économiques et financiers, et de simuler l'impact des politiques publiques.*

## Origine

Mis en œuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Les données de base sont recueillies à partir d'une fiche d'enquête comprenant la comptabilité agricole de l'exploitation et des informations technico-économiques. La fiche « RICA » définie au niveau européen est déclinée au niveau national pour être conforme aux normes comptables françaises et répondre à des besoins particuliers. Un retraitement de certaines données est effectué afin de cerner la réalité économique de l'exploitation au plus près et rendre les exploitations comparables entre elles (amortissements linéaires, évaluation des stocks à la valeur de clôture de l'exercice, formes sociétaires, etc.).

## Typologie des exploitations agricoles: Otex, Cdex, PBS

La très grande diversité des exploitations agricoles rend indispensable leur classification. La statistique agricole européenne, et française en particulier, utilise depuis 1978 une typologie fondée sur l'orientation technico-économique des exploitations (Otex) et la classe de dimension économique des exploitations (Cdex).

Les Otex constituent un classement des exploitations selon leur production principale (par exemple « grandes cultures », « maraîchage », et « bovins lait »...). Les Cdex constituent un classement des exploitations selon leur taille économique.

## Source et méthodologie

La détermination de l'Otex et de la Cdex d'une exploitation se fait à partir de données physiques, surfaces des différentes productions végétales et effectifs des différentes catégories d'animaux. À chaque hectare de culture et à chaque tête d'animal est appliqué un coefficient indicateur normatif unitaire. Ces coefficients sont établis par région. Pour les résultats diffusés jusqu'en 2009, la classification des exploitations était réalisée à l'aide de coefficients de marge brute standard « MBS ». La réforme de la politique agricole commune de 2003 instituant le découplage des aides liées à la production a conduit à

**abandonner le concept de MBS au profit de la production brute standard (PBS).** Les coefficients de PBS représentent la **valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide** et sont exprimés en euros. Les coefficients de PBS, calculés **en moyenne sur la période 2005 à 2009, sont dénommés PBS « 2007 ».**

Le total des PBS de toutes les productions végétales et animales donne la PBS totale de l'exploitation et permet de la classer dans sa Cdex.

Les parts relatives de PBS partielles (c'est-à-dire des PBS des différentes productions végétales et animales) permettent de classer l'exploitation selon sa production dominante, et ainsi de déterminer son Otex.

Cette nouvelle classification, conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1242/2008 de la Commission, s'applique au Rica à partir de l'exercice 2010.

Tableaux 1 - **Définition de la Cdex**

Cdex	PBS « 2007 »
1	Moins de 2 000 euros
2	2 000 à moins de 4 000 euros
3	4 000 à moins de 8 000 euros
4	8 000 à moins de 15 000 euros
5	15 000 à moins de 25 000 euros
6	25 000 à moins de 50 000 euros
7	50 000 à moins de 100 000 euros
8	100 000 à moins de 250 000 euros
9	250 000 à moins de 500 000 euros
10	500 000 à moins de 750 000 euros
11	750 000 à moins de 1 000 000 euros
12	1 000 000 à moins de 1 500 000 euros
13	1 500 000 à moins de 3 000 000 euros
14	3 000 000 euros et plus

### Champ de l'enquête

Sur le territoire métropolitain, le Rica couvre l'ensemble des exploitations agricoles dont la PBS est supérieure ou égale à 25 000 euros, soit les modalités 6 à 14 de la Cdex.

### Diffusion

Les résultats des tableaux standard portent sur les exploitations situées en métropole.

Tableau 2 – **Nomenclature Otex française de diffusion détaillée**

Otex	Libellé
1500	Céréales et oléoprotéagineux
1600	Cultures générales (autres grandes cultures)
2800	Maraîchage
2900	Fleurs et horticulture diverses
3500	Viticulture
3900	Fruits et autres cultures permanentes
4500	Bovins lait
4600	Bovins viande
4700	Bovins mixtes
4813	Ovins et caprins
4840	Autres herbivores
5100	Porcins
5200	Volailles
5374	Granivores mixtes
6184	Polyculture polyélevage

Toutes les informations diffusées dans ce document sont des résultats moyens par exploitation.

Dans cette publication, les tableaux de données sont déclinés selon l'Otex française de diffusion « détaillée », soit 14 modalités et un regroupement de classes de taille en trois modalités. Les trois classes de taille de diffusion sont les suivantes : 6 et 7, 8, 9 à 14.

Le seuil de diffusion des résultats est fixé à 20 exploitations. Compte tenu de la faible taille de l'échantillon, les données relatives à l'orientation « Autres herbivores » (herbivores autres que bovins, ovins et caprins), ne sont pas diffusées.

Les résultats des tableaux standard sont calculés à partir d'une version définitive des fichiers du Rica.

Des résultats, pour les années 1988 à 2015 et les régions métropolitaines, calculés selon la nouvelle classification sont proposés sous le site Agreste <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>.

### Sélection des exploitations

L'échantillon n'est pas tiré « aléatoirement » dans une base de sondage mais selon une méthode proche de celle des quotas. Dans ce type de méthode, l'univers connu à partir de recensements ou d'enquêtes lourdes, est découpé en strates fondées sur des caractères faciles à observer et bien corrélés avec les variables étudiées.

Pour le Rica, ces strates résultent du croisement de la région et des deux critères de la typologie des exploitations agricoles (Otex et Cdex).

La répartition des exploitations agricoles dans « l'univers » selon ces critères est connue par le recensement agricole et les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles.

Pour chacune des strates, un nombre d'exploitations à sélectionner est fixé. Afin d'améliorer la précision des résultats, on retient une proportion plus importante de grandes exploitations que de petites.

Les SRISE sont chargés, avec les offices comptables, de sélectionner les exploitations en respectant ces quotas et sous réserve du consentement de l'exploitant.

Trois types de sous-échantillons sont définis :

#### Sous-échantillon I :

comptabilités d'exploitants imposés au « forfait » (micro-bénéficiaires agricoles à partir de 2016) tenues spécifiquement pour le Rica.

#### Sous-échantillon II :

comptabilités d'exploitants imposés au « réel » (article 69 du Code général des impôts) et donc tenus d'avoir une comptabilité destinée à calculer le revenu fiscal. Ce mode de collecte existe depuis 1987. Les plus grandes exploitations se trouvent dans ce sous-échantillon. Plus de 80 % des exploitations de l'échantillon relèvent désormais de ce sous-échantillon.

#### Sous-échantillon III :

comptabilités d'exploitants en plan d'amélioration matérielle ou plan d'investissement. Ce mode de collecte existe depuis 1976. Les exploitants du sous-échantillon III sont dans une phase de transformation de leur activité. Ils sont plutôt jeunes et plus endettés que la moyenne.

Les exploitations du sous-échantillon II sont imposées au réel, de même que certaines certaines exploitations du sous-échantillon III.

### Pondération

Les taux de sondage (la proportion d'exploitations sélectionnées dans l'univers) diffèrent notablement selon les strates, notamment selon la dimension économique. Afin d'obtenir des résultats agrégés pertinents, il est nécessaire de les pondérer en utilisant un poids d'extrapolation affecté à chacune des exploitations de l'échantillon. Pour les années 2000 et 2010, les poids sont établis par rapprochement avec les dénombrements obtenus par dépouillement des deux recensements de l'agriculture correspondants. En ce qui concerne les résultats 2001 à 2009, ont été calculés, pour chacune des neuf années, des poids en considérant des univers interpolés à partir des deux recensements 2000 et 2010. Pour les années 2011 à 2014, l'univers de référence retenu est

celui obtenu par extrapolation des dénombrements d'exploitations en 2000 et 2010.

Le calcul des poids est réalisé pour chacune des strates résultant du croisement des trois critères régions (22 modalités), Otex (15 modalités) et Cdex (5 modalités : 6, 7, 8, 9, 10 à 15).

Toutes les exploitations d'une strate donnée sont affectées d'un coefficient de pondération calculé comme suit. On effectue tout d'abord, pour la strate considérée, le rapport entre le nombre d'exploitations de l'univers et le nombre d'exploitations de l'échantillon. Ce calcul donne un jeu de coefficients intermédiaires.

Si l'on applique à toutes les exploitations de l'échantillon ces coefficients intermédiaires, on obtient un nombre total d'exploitations inférieur au nombre total fourni par l'univers, certaines strates n'étant pas représentées dans l'échantillon. Un autre jeu de coefficients, appelé coefficients finaux d'extrapolation est calculé, en « dilatant » les coefficients intermédiaires par un calage sur marge résultant de la mise en œuvre de la procédure « Calmar » produite par l'Insee. Le calage sur marge assure que le nombre des exploitations extrapolé à partir du coefficient final, est égal, pour chacune des régions, Otex et Cdex, à celui de l'univers. Ces coefficients permettent donc de se rapprocher au mieux de l'univers de référence.

### Remarques et unités utilisées

Un glossaire définissant les principaux termes utilisés figure en annexe. Les concepts purement comptables sont issus du Plan comptable agricole français. Ils peuvent différer quelque peu des concepts du Rica européen.

## Source et méthodologie

Les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) disposent de fichiers locaux complets permettant l'édition éventuelle de tableaux à la demande pour leur région.

Les résultats sont disponibles sur Internet, sur le site Agreste.

Les résultats monétaires sont présentés en milliers d'euros.

Les superficies sont des superficies de base. Seules les fleurs coupées

sont présentées en superficies développées. Superficie de base ou superficie développée : si, sur une même superficie d'un hectare de plein air, on a cultivé successivement des radis, puis des salades et enfin des poireaux, la superficie de base de plein air est d'un hectare et la superficie totale développée de plein air est de trois hectares (un hectare étant attribué à chaque produit). Les superficies sont exprimées en hectares, sauf les surfaces en fleurs, en semences et plants et en légumes frais qui sont en ares.

Les rendements sont en quintaux par hectare.

Les productivités sont en :

- litres de lait par vache laitière, brebis laitière ou chèvre,
- œufs par poule pondeuse.

Les effectifs d'animaux sont présentés :

- en UGB pour l'ensemble du cheptel,
- en têtes pour le détail par espèce.

Les volailles sont comptées en centaines de têtes.

Tableau 3 - **Champ du Rica et effectifs par Cdex en métropole**

Cdex	PBS « 2007 »	Nombre d'exploitations dans l'échantillon définitif 2015	Nombre des exploitations extrapolées en 2015
6	25 000 à moins de 50 000 euros	622	54 985
7	50 000 à moins de 100 000 euros	1 705	76 487
8	100 000 à moins de 250 000 euros	3 081	110 252
9	250 000 à moins de 500 000 euros	1 411	41 439
10 à 14	500 000 euros et plus	465	13 637
	<b>Ensemble du champ</b>	<b>7 284</b>	<b>296 800</b>

Tableau 4 - **Effectifs par Otex française de diffusion détaillée en métropole**

Otex	Libellé	Nombre d'exploitations dans l'échantillon définitif 2015	Nombre des exploitations extrapolées en 2015
1500	Céréales et oléoprotéagineux	1 046	53 540
1600	Cultures générales (autres grandes cultures)	554	18 009
2800	Maraîchage	208	4 236
2900	Fleurs et horticulture diverses	204	6 017
3500	Viticulture	1 074	44 268
3900	Fruits et autres cultures permanentes	320	7 011
4500	Bovins lait	1 074	45 205
4600	Bovins viande	713	32 738
4700	Bovins mixtes	249	8 327
4813	Ovins et caprins	397	13 493
4840	Autres herbivores	24	6 436
5100	Porcins	186	5 653
5200	Volailles	227	12 020
5374	Granivores mixtes	137	5 259
6184	Polyculture polyélevage	871	34 588
	<b>Ensemble du champ</b>	<b>7 284</b>	<b>296 800</b>

## Définitions des variables présentées

**Les termes en gras italique sont définis par ailleurs dans le lexique.**  
 Les termes en italique désignent des variables explicitement recueillies dans le Rica.

**Actif circulant :**

Stocks et en-cours + valeurs réalisables + valeurs disponibles.

**Actif immobilisé :**

**Immobilisations incorporelles**  
**+ immobilisations corporelles**  
**+ immobilisations financières.**

**Amortissements :**

Voir **dotations aux amortissements**.

**Autoconsommation :**

Ensemble des produits de l'exploitation consommés par l'exploitant ou les membres de sa famille

**Autofinancement :**

Capacité d'autofinancement – prélèvements privés.

**Besoin en fonds de roulement :**

Voir **Fonds de roulement** (besoin en).

**Bovins :**

Bovins non laitiers, génisses d'élevage de 2 ans et plus, vaches laitières.

**Bovins moins 1 an :**

Veaux de batterie, autres veaux de boucherie, autres bovins de moins d'1 an.

**Bovins non laitiers :**

Bovins de moins d'1 an, bovins de 1 à 2 ans, bovins mâles de 2 ans et plus, génisses viande de 2 ans et plus, autres vaches.

**Brebis :**

Femelles d'un an et plus, ayant déjà mis bas, destinées principalement à la production de lait (brebis laitières) ou à la reproduction (brebis viande). Les agnelles, jeunes femelles de remplacement, saillies mais n'ayant pas encore mis bas, ne sont pas comptabilisées dans les effectifs présentés dans cette publication.

**Capacité d'autofinancement :**

Résultat de l'exercice + dotations aux amortissements – quote-part des subventions d'investissement affectées au compte de résultat – plus-values sur cessions d'immobilisations + moins-values sur cessions d'immobilisations.

**Capitaux permanents :**

Capitaux propres + dettes à long ou moyen terme.

**Capitaux propres :**

Situation nette + subventions d'investissement.

**Charges à l'hectare :**

Ensemble des charges d'exploitation et des charges financières rapportées à la SAU.

**Charges d'approvisionnement :**

Engrais et amendements + semences et plants + produits phytosanitaires + aliments du bétail + produits vétérinaires + combustibles, carburants et lubrifiants + fournitures et emballages.

**Charges d'exploitation :**

**Charges d'approvisionnement**  
**+ autres charges d'exploitation.**

**Charges d'exploitation (autres) :**

Travaux par tiers, eau, gaz, électricité, eau d'irrigation, petit matériel, autres fournitures (y compris carburant à la pompe), redevances de crédit-bail, loyers et fermages, loyers du matériel, loyers des animaux, entretien des bâtiments, entretien du matériel, assurances, honoraires vétérinaires, autres honoraires, transports et déplacements, frais divers de gestion, autres travaux à façon et services extérieurs, impôts et taxes, **charges de personnel, dotations aux amortissements.**

**Charges financières :**

Intérêts + frais financiers.

**Charges de personnel :**

Rémunération du personnel salarié (salaire versé et part ouvrière) + charges sociales du personnel salarié (part patronale).

**Chiffre d'affaires :**

Somme des produits sur ventes, travaux à façon, activités annexes, produits résiduels, pensions d'animaux, terres louées prêtes à semer, agritourisme, autres locations.

**Classe de dimension économique des exploitations (Cdex) :**

Classement des exploitations selon leur taille, en fonction de leur **PBS totale depuis 2010**.

**Consommations intermédiaires :**

Charges d'approvisionnement, travaux par tiers, eau, gaz, électricité, eau d'irrigation, petit matériel, autres fournitures (y compris carburant à la pompe), redevances de crédit-bail, loyers du matériel, loyers des animaux, entretien des bâtiments, entretien du matériel, honoraires vétérinaires, autres honoraires, transports et déplacements, frais divers de gestion, autres travaux à façon et services extérieurs.

**Dettes à court terme :**

Dettes à moins de deux ans, à savoir : emprunts à court terme, comptes financiers débiteurs à la banque, comptes de tiers (fournisseurs, personnel, organismes sociaux et État).

**Dettes financières à court terme :**

Emprunts bancaires à court terme + comptes financiers (banques, chèques postaux, intérêts à payer, concours bancaires).

**Dettes financières à long ou moyen terme :**

Emprunts à plus de 2 ans.

## Source et méthodologie

### Définitions des variables présentées

#### **Dettes non financières :**

Avances et acomptes reçus des clients + dettes d'exploitation (fournisseurs, dettes sociales, État (TVA), dettes sur immobilisations, autres dettes) + produits constatés d'avance.

#### **Dotations aux amortissements :**

Constataction comptable de la dépréciation annuelle et irréversible de la valeur des **actifs immobilisés**, résultant de l'usage, du temps, d'un changement technique ou de toute autre cause.

Le RICA applique l'amortissement linéaire des immobilisations.

#### **Effectifs animaux exprimés en UGB (unité-gros-bétail) :**

Résultat de la multiplication des effectifs moyens par un coefficient de conversion correspondant à chaque type d'animal. Voir la définition de UGB (unité-gros-bétail).

#### **Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation (EBE) :**

Valeur ajoutée produite + remboursement forfaitaire de TVA + subventions d'exploitation + indemnités d'assurances – impôts et taxes – charges de personnel.

#### **Fonds de roulement (besoin en) :**

Actif cyclique (stocks et en-cours, avances et acomptes versés aux fournisseurs, créances, valeurs mobilières de placement, charges constatées d'avance) – **dettes non financières**.

Dans une application plus rigoureuse du concept, les biens vivants et en-cours à cycle long serait à exclure du poste « actif cyclique », qui deviendrait donc « actif à cycle court », mais la nomenclature utilisée par le RICA ne le permet pas.

#### **Fonds de roulement net :**

**Capitaux propres + dettes financières** (sauf concours bancaires courants et découverts bancaires) – **actifs immobilisés** – charges à répartir.

#### **Fournitures :**

Depuis 2002, les charges de fournitures des tableaux standard correspondent à l'addition des

charges d'emballage, de produits d'entretien, de fournitures d'atelier, de fournitures de bureau, de denrées pour le personnel, de matériaux divers, d'autres fournitures consommables et de matières premières.

#### **Immobilisations corporelles :**

Terrains et aménagements fonciers (foncier) + bois et aménagements forestier + plantation + constructions + installations techniques + matériel et outillage + animaux reproducteurs + autres immobilisations corporelles.

#### **Immobilisations financières :**

Participation à des organismes professionnels agricoles + part dans les établissements de crédit + autres immobilisations financières.

#### **Immobilisations incorporelles :**

Frais d'établissement + TVA non récupérable sur les biens constituant des immobilisations + autres immobilisations incorporelles.

#### **Indépendance financière :**

Ratio rapportant les **capitaux propres** aux **capitaux permanents**.

#### **Intraconsommation :**

Ensemble des produits de l'exploitation utilisés comme **consommations intermédiaires**.

#### **Investissement net :**

Investissement total – dotations aux amortissements.

#### **Investissement total :**

Différence entre les acquisitions et les cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice (y compris les immobilisations foncières, incorporelles et financières), augmentée de la différence entre les stocks de début et de fin d'exercice pour les animaux reproducteurs.

#### **Nombre d'exploitations représentées :**

À l'aide d'un jeu de coefficients d'extrapolation, calculés pour chaque combinaison des trois critères région, OTEX (orientation technico-économique), et CDEX dimension économique, et appliqués aux effectifs d'exploitations interrogées

par le RICA, on détermine le nombre des exploitations représentées par cette enquête. En métropole, le champ couvert par le RICA est celui des exploitations dont la **production brute standard** est supérieure à 25000 euros.

#### **Orientation technico-économique des exploitations (OTEX) :**

Classement des exploitations selon leur(s) production(s) principale(s) en fonction des PBS relatives des différentes spéculations pratiquées.

#### **Prélèvements privés :**

Solde des versements et des prélèvements, en espèces ou en nature, effectués par l'exploitant au cours de l'exercice.

#### **Primes bovines :**

Prime vaches allaitantes, primes abattage, primes bovines.

#### **Primes compensatoires Scop :**

Subventions versées aux producteurs de céréales, oléagineux et de protéagineux.

#### **Production brute :**

**Produit courant + intraconsommations.**

#### **Production brute standard (PBS) :**

Pour chaque spéculation de l'exploitation, une PBS partielle est calculée en multipliant la superficie ou le nombre de têtes de bétail par le coefficient correspondant au produit et à la région de l'exploitation. La PBS totale est obtenue en effectuant la somme des PBS des spéculations. La PBS totale caractérise la dimension (et la classe de dimension CDEX) de l'exploitation. Les contributions relatives des diverses spéculations permettent de calculer l'OTEX (orientation technico-économique). Les PBS s'expriment en euros.

Dans cette publication, le calcul des OTEX et CDEX repose sur les coefficients de PBS « 2007 ».

#### **Production de l'exercice (nette des achats d'animaux) :**

Somme des produits bruts élémentaires (animaux, produits animaux, végétaux, produits végétaux, produits horticoles) et

## Source et méthodologie

### Définitions des variables présentées

des produits issus de la production immobilisée, des travaux à façon, de la vente de produits résiduels, des pensions d'animaux, des terres louées prêtes à semer, des autres locations, de l'agritourisme et des produits d'activités annexes.

#### **Production immobilisée :**

Travaux effectués par et pour l'entreprise durant l'exercice et dont le montant doit être affecté à un poste d'immobilisation. Il s'agit de la contrepartie de montants enregistrés en charges d'exploitation qui doivent, en définitive, être inscrits en immobilisations.

#### **Produit courant :**

Somme de la **production de l'exercice (nette des achats d'animaux), des subventions d'exploitation**, et des produits divers non exceptionnels.

Par différence entre le produit courant et les **charges courantes (somme des charges d'exploitation et des charges financières)**, on obtient le résultat courant avant impôts.

#### **Produits bruts élémentaires :**

##### • Animaux

Somme des ventes, **variations de stocks, autoconsommation d'animaux**, diminuée des **achats d'animaux**.

##### • Produits animaux

Somme des ventes, **variations de stocks, autoconsommation de produits animaux**.

##### • Végétaux

Somme des ventes, **variations de stocks, autoconsommation de végétaux y compris produits horticoles**.

##### • Produits végétaux transformés

Somme des ventes **variations de stocks, autoconsommation de végétaux transformés**.

##### • Produits vignes

Somme des ventes, **variations de stocks, autoconsommation de produits raisins + vins + alcools**.

#### **Produits divers non exceptionnels :**

Rabais, remises et ristournes obtenus, ventes de produits résiduels, travaux à façon, produits des activités annexes,

pensions d'animaux, terres louées prêtes à semer, agritourisme, autres locations, production immobilisée, subventions d'exploitation, indemnités d'assurance, remboursement forfaitaire de TVA, autres produits de gestion courante, produits financiers, transferts de charges.

#### **Remboursement d'emprunts à LMT (long ou moyen terme) :**

Montant des remboursements de capital sur les prêts à plus de deux ans (non compris les charges financières).

#### **Remboursement forfaitaire de TVA :**

Montant dû par l'État aux exploitations agricoles soumises au régime du remboursement forfaitaire en compensation de la TVA qu'elles ne peuvent pas récupérer.

#### **Résultat courant avant impôts (RCAI) :**

**Résultat d'exploitation** + résultat financier. Dans le RICA, le RCAI est calculé avant déduction des cotisations sociales de l'exploitant.

#### **Résultat exceptionnel :**

Produits exceptionnels – charges exceptionnelles.

#### **Résultat de l'exercice :**

**Résultat courant avant impôts + résultat exceptionnel.**

#### **Résultat d'exploitation :**

Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation + transferts de charges + autres produits de gestion courante – dotations aux amortissements – autres charges de gestion courantes.

#### **SAU (superficie agricole utilisée) :**

Terres labourables, terres en maraîchage ou sous-verre, terres florales, cultures permanentes, prairies et pâturages (y compris landes et parcours productifs). Les jardins familiaux ne sont pas compris dans la SAU.

#### **SAU en faire-valoir direct :**

Superficies mises en valeur par le propriétaire, l'usufruitier ou par l'intermédiaire d'un salarié.

#### **SFP (surface fourragère principale) :**

Cultures fourragères et prairies.

#### **Situation nette :**

Capital individuel initial + variations de capital initial.

#### **Stocks et en-cours :**

Approvisionnements, stocks de produits, animaux circulants (non reproducteurs), avances aux cultures, autres en-cours, c'est-à-dire biens en cours de formation au travers d'un processus de production, et non susceptibles d'être commercialisés en l'état.

#### **Subventions d'exploitation :**

Aides accordées à l'exploitation à titre gratuit par l'Union européenne, l'État, certaines collectivités publiques, ou éventuellement d'autres tiers, pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation de l'exercice.

À partir de 1993, la règle du moment d'enregistrement des subventions a été révisée. Le principe général n'est plus celui de l'encaissement mais celui des droits et obligations, c'est-à-dire celui de l'enregistrement au moment où les créances attachées aux opérations sont certaines. Ce principe n'exclut pas des enregistrements selon le principe de l'encaissement dans le cas où le montant de la créance ne peut pas être estimé à la clôture de l'exercice.

Dans le RICA, les subventions sont classées de la façon suivante :

#### **Aides nationales et communautaires**

##### • Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert (PV) et paiement additionnel aux jeunes agriculteurs (PAJA).

En 2015 les Droits à paiement unique (DPU) sont remplacés par une aide en trois parties :

Le droit au paiement de base (DPB) versé en fonction de la surface et lié aux paiements historiques ;

Le paiement redistributif, aide découplée accordée en complément au DPB, pour favoriser les

## Source et méthodologie

### Définitions des variables présentées

productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emplois pratiquées sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne.

Le paiement vert, aide découplée accordée en complément au DPB à tout exploitant respectant un ensemble de critères bénéfique pour l'environnement (maintien de prairies permanentes, diversité des assolements).

Dans cette rubrique est aussi inclus le paiement additionnel aux « jeunes agriculteurs » qui est un paiement découplé accordé en complément des DPB.

• **Aides aux productions animales :** maîtrise de la production laitière, aides aux produits laitiers (y compris paiements supplémentaires), primes aux bovins mâles, prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime à l'abattage, paiements à l'extensification, aides aux veaux sous la mère et aux veaux biologiques, autres primes bovines, primes à la brebis et à la chèvre, autres aides ovines, autres aides animales.

• **Aides aux productions végétales :** aides aux terres arables (jachères, céréales, oléagineux, protéagineux, chanvre, lin), aide à la culture du riz, aides à la surface pour les fruits à coque, aides aux légumineuses à grain, secteur du vin, secteur fruits et légumes, autres aides aux plantes industrielles et autres aides au secteur végétal.

• **Autres aides nationales et communautaires :** aides directes pour compenser un handicap géographique (ICHN), aides directes pour compenser un accident climatique, aides agroenvironnementales (prime herbagère PHAE par exemple), soutien à l'agriculture biologique, autres aides de l'État, à l'exclusion des subventions d'investissement telles que la DJA.

• **Aides locales et régionales**  
Celles-ci sont réparties entre les secteurs animal, végétal et les autres aides.

**La rubrique « Primes bovines »** comprend principalement la prime à la vache allaitante.

**La rubrique « Primes ovines et caprines »** est composée pour l'essentiel de l'aide au secteur viande ovine et caprine (article 68 du règlement CE n° 73/2009).

**La rubrique « primes compensatoires »** regroupe l'aide à la qualité du blé dur, les aides au riz, aux fruits à coques et aux protéagineux.

**La rubrique « primes agroenvironnementales »** comprend notamment les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC).

**La rubrique « autres subventions d'exploitation »** regroupe notamment les aides aux secteurs fruits, légumes et vin, les aides pour compenser un accident climatique, ainsi que les aides locales et régionales.

**Subventions d'investissement (notamment subventions d'équipement) :**

Sommes perçues en vue d'acquiescer ou de créer des immobilisations. Ces sommes sont échelonnées sur plusieurs années (ou « amorties »). La dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) est considérée comme une subvention d'équipement.

**Surface en jachère :**

Les surfaces en jachère sont les terres travaillées ou non ne fournissant pas de récolte pendant la durée de l'exercice, pour la période 1993 à 2008, elles comprenaient aussi les superficies en jachère aidée portant des cultures industrielles à des fins d'utilisation non alimentaire (en application de la réforme de la PAC de 1993).

**STH (surface toujours en herbe) :**  
Prairies permanentes.

**Taux d'endettement :**

Ratio rapportant l'ensemble des dettes au total du passif.

**Trésorerie nette :**

Disponibilités (banques, chèques postaux, intérêts à recevoir, caisse) – crédits de trésorerie (concours bancaires courants, découverts bancaires).

**UGB (unité-gros-bétail) :**

Unité employée pour pouvoir comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB. Les équivalences entre animaux sont basées sur leurs besoins alimentaires, on a par exemple 1 veau de boucherie = 0,45 UGB, 1 brebis-mère nourrice = 0,18 UGB, 1 truie = 0,5 UGB. Les coefficients utilisés depuis 1995 diffèrent pour quelques catégories de ceux utilisés précédemment. Ils ont en effet été recalés sur les coefficients de l'enquête structures.

**UTA (unité-travail-année) :**

Travail agricole effectué par une personne employée à plein temps pendant une année. Une UTA = 1600 heures.

**Valeur ajoutée avec fermages non déduits (VAHF) :**

Valeur ajoutée produite + loyers et fermages.

**Valeur ajoutée produite :**

Production de l'exercice nette des achats d'animaux – consommations intermédiaires – loyers et fermages – primes d'assurance – rabais et ristournes.

**Valeurs disponibles :**

Banques + chèques postaux + intérêts à recevoir + caisse et titres de placement.

**Valeurs réalisables :**

Avances et acomptes versés + clients + créances sociales + État + autres créances.  
Variations de stocks approvisionnements :  
Variation d'inventaire (stock fin – stock début) des biens d'approvisionnements.

**Variations de stocks de produits :**

Variation d'inventaire (stock fin – stock début) des biens produits par l'exploitation : végétaux (en magasin et en terre), végétaux transformés, animaux (y compris animaux reproducteurs) et produits animaux (tels que lait, œufs...).